



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Bray
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Délibération N°20260604

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
16 juin 2026

Date d'affichage
16 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVID Isabelle, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CHÉRON Michel, FONTAINE Eric, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, MM. ISAMBERT Stéphane, HUGUET Jean-Pierre **membres suppléants**.

Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DOLEUX Evelyne donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme DESILES Mélanie
Mme NADREAU Olivia
M. GASCHET Alain

Monsieur CARON Michel est nommé secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille ;

Vu les statuts du Syndicat mixte fermé du Pays du Perche Sarthois.

La Présidente expose que le conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au comité syndical du syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois, conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que la CCVBA membre du syndicat est représenté par 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants (dont 1 délégué supplémentaire par tranche de 6 000 habitants). Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions au comité syndical que les titulaires.

La Présidente rappelle enfin que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations des délégués.

Elle rappelle ensuite que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

À la suite des élections municipales de Cogners, il est proposé M. HUGOT Fabrice, titulaire, M. CHEVALLIER Jérôme, suppléant.

A la suite des changements des délégués, il est proposé de remplacer M. LECOMTE Yves de Conflans sur Anille par Mme DUTHIER Agathe, titulaire et Mme LE SAINT Elodie, suppléante, et M. PIERRE Frantz par M. CARON Michel titulaire en tant que délégué supplémentaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°20260411
- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret,
- **ELIT à main levée** les représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois :

	Titulaire	Suppléant
BERFAY	BAGIAU Nicolas	HOUDOUIN Aurélie
BESSE SUR BRAYE	BESNIER Claire	RALUY Hugues
LA CHAPELLE HUON	LEBERT Philippe	BRANJONNEAU Thierry
COGNERS	HUGOT Fabrice	CHEVALLIER Jérôme
CONFLANS SUR ANILLE	DUTHIER Agathe	LE SAINT Elodie
DOLLON	FROGER Amélie	BOIRON Olivier
ECORPAIN	LEROY Fabienne	BRICE-SANNA Patrick
LAVARE	FEUGAS Marie Christine	PITARD Florence
MAROLLES LES SAINT CALAIS	ROBERTON Christian	GRENECHE Didier
MONTAILLE	GASCHET Alain	DESILES Mélanie
RAHAY	MERCIER DE BEAUROUVRE Pierre-Olivier	HERISSON Claude
SAINT CALAIS	FONTAINE Eric	DODU-COURTY Fabrice
SAINT GERVAIS DE VIC	REVEAU DALLONE Dominique	DUPONT Isabelle
SAINTE CEROTTE	REZÉ Christophe	COURANT Christelle
SEMUR EN VALLON	BOSNYAK Yvan	DURAND Johanna
VAL D'ETANGSON	DOLEUX Evelyne	RENARD Candy
VALENNES	BESNARD Nadine	RIVIERE Jérôme
VANCE	DROOGMANS Martine	ROMET Katy
VIBRAYE	LEDIEU Christophe	BERNARDET Denis
Délégué supplémentaire	LELONG Françoise	POTAGE Jean-Paul
Délégué supplémentaire	CARON Michel	DAVEAU GAULARD Justine

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Michel CARON

La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS